

PARIS, le 18 mai 2009

S'OPPOSER MAIS PROPOSER

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'est résolument opposée, sans être écoutée pendant de nombreux mois, à la loi HPST dans son mode rédactionnel et non dans ses intentions. Nous sommes heureux d'être rejoints, maintenant, par la plupart des professionnels de santé et nous soutenons totalement la manifestation du mardi 19 mai, initiée par les libéraux de santé.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle, qu'à côté de cette opposition, nous avons, depuis quatre ans, soutenu la mise en place d'un parcours de soins plus coordonné, même si les pénalités financières imposées aux patients en font, actuellement, un outil de maîtrise comptable.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a soutenu la mise en place de la CCAM des actes techniques (+30 % d'augmentation des honoraires des chirurgiens de secteur 1) en regrettant que le gouvernement n'ait pas fait l'investissement financier nécessaire à son déploiement total, sans acte perdant et assurant ainsi une évolution dynamique annuelle et financière à tous les actes techniques.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a proposé, face à la problématique des dépassements non solvabilisés, la mise en place d'un secteur optionnel répondant immédiatement à la demande des patients, à la situation injuste des anciens chefs de clinique secteur 1 mais, à terme, à tous les médecins réunis dans les deux secteurs dont la division est injuste et obsolète.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a demandé et a proposé une réforme des consultations basée sur le contenu de l'acte médical, répondant ainsi à la problématique de toutes les spécialités cliniques indispensables à la qualité des soins, mais injustement ignorées à travers la loi.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. soutient, face à l'opposition, 1^{er} recours - 2^{ème} recours, la notion de pratiques coopératives médecins généralistes-médecins spécialistes, basées sur les besoins d'un bassin de population développant des convergences avec, notamment, la mise en place de maisons de spécialistes permettant le recours à l'avis d'expertise, évitant les hospitalisations inutiles.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., c'est également la demande répétée de mettre en place de véritables CME dans les établissements de soins privés, d'honorer financièrement tous les spécialistes participant à la permanence des soins en établissement et de proposer un projet chirurgical cohérent public-privé répondant aux attentes des chirurgiens dans un cadre collectif.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. c'est enfin une politique d'union, de propositions et de coopération qui, malheureusement, n'est pas comprise par des décideurs sourds ou autistes.